

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac sur Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 15 novembre 2020.

Présents : M. Blum, Mme Jourdan, M. Laville, M. Le Moing, M. Lieurade, M. Nadal, M Mignat, M. Rousseaux

Absents : M. Delpéch, Mme Lelourec, Mme Zographos

Procurations : Mme Lelourec donne procuration à Mme Jourdan

Mme Zographos donne procuration à M. Rousseaux

Secrétaire de séance : M. Rousseaux

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Proposition d'aliénation du barrage à clapets au propriétaire du moulin.
- 2) Le point sur le nouveau site internet de la commune
- 3) Vote de subventions aux associations
- 4) Droit de préemption sur les terrains constitutifs d'un ENS spéléologique autour de la grotte du Gelé.
- 5) Admission de titres en non-valeur
- 6) Étude en révision des contrats d'assurance, d'électricité et de téléphonie/internet.
- 7) Convention déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun Aménagement/Instruction des autorisations droit des sols.
- 8) Choix des projets prioritaires et leur pilotage.
- 9) Questions diverses : M. Rousseaux souhaite proposer l'envoi d'une lettre à la gendarmerie

Le Maire demande au Conseil son avis sur le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2020

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1) Proposition d'aliénation du barrage à clapets au propriétaire du moulin.

M. le Maire souhaiterait proposer à M. Thamié , propriétaire du moulin, l'achat du barrage pour l'euro symbolique, sous condition que ce dernier en assume entièrement la charge, passe à poisson et passe à canoë comprises.

Cette proposition se heurte cependant à une difficulté : les services de la Préfecture ont fait savoir que selon eux, de par son usage, la passe à canoë est un espace public et de ce fait ne peut être cédé de cette manière sans enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal se montre surpris par ce positionnement qui retarde à nouveau toute prise de décision.

Après discussion, le Conseil est unanime pour décider :

D'une part d'engager des contacts auprès d'un d'avocat afin d'y voir plus clair sur cette question.

D'autre part de consulter tout de même le meunier comme prévu, pour simple avis et en attendant que soit démêlée cette question de la passe à canoë.

2) Le point sur le nouveau site internet de la commune

M. Le Moing, en charge de la réalisation du nouveau site communal fait un point sur le travail en

cours.

Pour rappel, le Conseil a opté pour la création de deux sites. Le premier proposera tous les liens et informations réglementaires et sera réalisé par SDG 46. Le second sera réalisé et entretenu par les membres du Conseil, et contiendra toutes les informations utiles sur la vie du village, les animations, les commerces, etc.

Pour le premier, M. Le Moing a envoyé une première mouture à SDG 46 qui va commencer à mettre ces éléments en place et le soumettra ensuite à la validation du Conseil.

Pour le second M. Le Moing a commencé à travailler sur la structure du site. Charge aux membres du Conseil de rédiger les contenus de chaque rubrique.

Une réunion est à prévoir afin de faire un point d'étape sur cette réalisation qui devrait devenir un outil important pour les échanges du Conseil avec les Marcilhacois et au delà.

3) Vote de subventions aux associations

M. Nadal, Vice Président de la Commission Culture, avait demandé de porter ce sujet à l'ordre du jour. Il rapporte au Conseil, qu'à ce jour, il constate que seule une demande de subvention lui est parvenue. Cela est peut-être dû au Covid qui a drastiquement réduit les activités associatives, mais c'est sans doute aussi dû au fait que l'habitude semble prise de distribuer un certain nombre de subventions de manière mécanique.

Les associations bénéficiaires n'ont certes pas démeritées, mais M. Nadal souligne qu'il serait plus judicieux de subventionner des projets identifiés plutôt que de saupoudrer mécaniquement des petites sommes à chacun, et qu'en tout état de cause, il a déjà été décidé dans un précédent conseil de ne donner des subventions que sur demande écrite, ce qui doit être appliqué.

M. Lieurade suggère qu'il serait plus judicieux d'utiliser cet argent pour l'achat d'équipements collectifs qui font défaut, plutôt que de distribuer des sommes dérisoires à chacun.

M. le Maire lui répond que l'achat d'équipements collectifs serait sans doute souhaitable mais que cela ne saurait remplacer les subventions, car il ne s'agit pas des mêmes lignes budgétaires.

Après discussion le Conseil valide la proposition de M. Nadal, à savoir que ce dernier enverra un courrier à toutes les associations de Marcilhac en leur signalant que toute subvention doit être liée à une demande par écrit auprès de la Mairie.

Ces demandes seront ensuite étudiées par la Commission Culture, qui fera une proposition de répartition au Conseil qui en décidera.

4) Droit de préemption sur les terrains constitutifs d'un ENS spéléologique autour de la grotte du Gelé.

Les services départementaux ont transmis à la Mairie une demande de permission d'exercer un droit de préemption sur les terrains au-dessus et autour de la grotte du Gelé, ceci à des fins de préservation. Ces terrains concerneraient la grotte et son accès.

M. Blum fait remarquer que le terme de "préservation" n'est pas légitime ici, car lors d'une réunion précédente, les services du département ont clairement expliqué qu'il leur semblait inévitable de "sacrifier" un certain nombre de sites au tourisme (fut-il spéléologique) dans l'espoir d'épargner les autres sites. Il n'approuve pas cette manière de voir, qui crée un fort risque de dérangement des chauves-souris.

Mme Jourdan et M. Rousseaux confirment les propos cités.

Mme Jourdan fait remarquer qu'encourager la fréquentation du site pose aussi un problème de parking.

M. Lieurade est d'avis qu'il est toujours bon d'encourager le tourisme sous toutes ses formes et qu'il faut profiter des richesses dont nous disposons.

Mme Jourdan suggère que si la spéléologie est pratiquée, une pédagogie est nécessaire autour de cette pratique.

M. Rousseaux propose de rencontrer les responsables locaux de la Fédération de spéléologie afin

de voir avec eux comment ils organisent leur pratique et ce qu'ils pourraient proposer afin de ménager la faune

M Le Maire fait remarquer que même sans qu'aucune mesure ne soit prise, beaucoup de gens vont déjà visiter la grotte. Par ailleurs, pour exercer un droit de préemption il faudrait que les terrains soient à vendre ce qui n'est pas le cas et ne le sera sans doute pas avant longtemps.

Il est finalement procédé à un vote sur la demande du Département :

Résultat du vote :

Pour : 4

Contre : 3

Abstention : 3

Le droit de préemption pour le Département, sur les parcelles E52, E53, E54 et E73 est donc adopté.

5) Admission de titres en non-valeur

Il s'agit d'impayés dus à la commune (pour la cantine, des loyers communaux, des taxes locales etc) et que le Trésor Public n'est pas parvenu à recouvrir. Demande est faite au Conseil de cesser toute action et de renoncer au recouvrement de ces dettes.

La valeur totale de ces différents impayés est de 1135,53€

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

L'admission de ces titres en non-valeur est donc validée.

6) Étude en révision des contrats d'assurance, d'électricité et de téléphonie/internet.

Lors d'un échange avec la comptable de la commune, celle-ci avait fait remarquer qu'une réévaluation attentive des charges fixes de la commune (assurances et abonnements divers) peut être source d'économie non négligeables.

M. Nadal se porte volontaire pour commencer à étudier les différentes possibilités, il sera aidé par d'autres membres du Conseil. M Le Maire lui confie la mission de suivi de ce dossier.

7) Convention déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun Aménagement/Instruction des autorisations droit des sols.

M. le Maire explique au Conseil que cette convention est un document très technique.

Il s'agit de renouveler l'adhésion de la commune, pour un an renouvelable par tacite reconduction, à un service commun du Grand-Figeac pour les actes d'urbanisme, de transport, des aménagements en faveur du numérique et l'aménagement des cœurs de villes et villages.

Le Maire donne lecture de ce document pour le moins complexe.

Il fait remarquer au Conseil, avant de valider le texte, que si ce texte rappelle que « c'est le Maire qui choisit, sous sa responsabilité, de suivre ou pas l'avis du service instructeur » ce même texte, en cas de désaccord, précise aussi qu'avant d'émettre un avis contradictoire il se doit d'en faire la « demande » auprès du Président du Grand Figeac. Il se propose de remplacer le mot « demande » par « déclaration ».

Le Conseil vote à l'unanimité la validation de ce texte, avec la modification proposée si possible.

8) Choix des projets prioritaires et leur pilotage.

Un point est fait sur les projets à réaliser (voir compte-rendu précédent). Il n'est pas possible de tout faire en même temps et pas toujours facile de fixer des priorités dans la mesure où chaque projets a ses propres contingences.

Certains projets sont identifiés comme pouvant avancer dès à présent :

L'ancien gîte (maison Doucet) :

Des travaux d'entretien sont à faire urgemment (toiture). Avant de se lancer dans ces travaux il serait bon d'en connaître la finalité.

Sa situation au cœur de l'abbaye ne permet pas de le transformer en habitation et les membres du Conseil s'accordent pour rejeter l'idée de le revendre.

M Lieurade fait savoir que ce bâtiment sert déjà de lieu de réunion pour les Amis de l'abbaye.

M. Rousseaux rappelle que l'association Olterra est demandeuse d'un lieu associatif.

M. Blum souligne que la construction d'un tiers-lieu serait subventionnable. Le tiers-lieu est un lieu de partage et d'échange, il faudrait voir qui pourrait y avoir accès et sous quelles conditions.

M. Nadal propose qu'en tant que responsable de la Commission Culture il réunisse les responsables associatifs afin de discuter avec eux de ce projet.

M. Blum étudiera quant à lui les possibilités de financement.

M. le Maire va faire réaliser des devis pour la toiture. Pour le reste des travaux, cela dépendra du contenu final du projet.

La ZAD (Zone à développer) :

Une ZAD permet de définir un secteur sur lequel la Mairie se donne la possibilité d'exercer un droit de préemption. M. Blum propose de définir un secteur large (environ 7ha) sur des espaces non agricoles, afin de pouvoir définir, sur une partie de cette ZAD, une zone ouverte aux habitats légers. Le Conseil donne son accord pour cette démarche.

Projet vignes :

Plusieurs terrains autour du cimetière sont en fait d'anciennes vignes. Ces terrains sont à présents délaissés par leurs propriétaires. Il en résulte à la fois un gaspillage de ressources et un impact paysager désolant.

Le Conseil s'accorde pour essayer de redynamiser ces espaces viticoles. M. le Maire, aidé de M. Le Moing, va s'attacher à répertorier les espaces qui pourraient être remis en valeur. Les mesures à prendre seront ensuite envisagées.

9) Questions diverses

Proposition d'un courrier à la gendarmerie

M. Rousseaux se montre inquiet de la montée de la pression exercée par les forces de gendarmerie à l'occasion du confinement. De nombreux témoignages montrent la fatigue et dans certains cas l'exaspération de la population. Il propose que le Conseil ouvre un dialogue sur cette question avec les gendarmes de Cajarc, sous forme d'une lettre qui leur serait adressée par l'ensemble du Conseil (voir en annexe)

M. le Maire pense que ce n'est pas opportun et concernant l'incident de la boulangerie, propose d'attendre de recevoir le rapport de gendarmerie.

Les membres du Conseil, dans leur ensemble, reconnaissent les inquiétudes de la population, mais divergent sur la stratégie à adopter.

M. le Maire et M. Blum proposent de contacter le service communication de la gendarmerie afin de discuter de ce sujet.

Les deux propositions sont finalement mises au vote :

Envoi de la lettre :

Pour : 4

Contre : 4

Abstention : 2

Contacter le service com de la gendarmerie:

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

C'est donc cette solution qui sera retenue

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h49

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 17 décembre

ANNEXE :

Lettre à la gendarmerie proposée par M. Rousseaux

Le conseil municipal tient à faire part de son inquiétude quant au comportement et à la stratégie qui semble être celle de la gendarmerie depuis quelques temps sur notre territoire.

En effet, depuis quelques jours, de nombreux témoignages nous parviennent de la part de nos administrés, qui se montrent absolument outrés du fait de sanctions, ou de menaces de sanctions, très sévères, prononcées à leur égard ou dont ils ont été témoins.

Nous nous sentons d'autant plus interpellés qu'il ne s'agit pas là de témoignages isolés ou émanant de personnes notoirement en opposition systématique à toute règle, mais de récits nombreux, répétés, et qui nous sont rapportés par des personnes ordinairement calmes et respectueuses des lois et de ceux qui les font appliquer.

Nous connaissons tous la situation particulière que nous traversons et comme l'ensemble des citoyens français, nous nous sentons concernés par la crise sanitaire. On reconnaîtra toutefois aux lotois de n'avoir pas démérité dans ce domaine, puisque à l'heure actuelle le Lot est classé au 85^e rang des départements dans le tableau des contaminations, et ce malgré une très forte fréquentation touristique cet été et l'arrivée d'un nombre non négligeable de personnes d'autres régions durant ce nouveau confinement. On aurait pu craindre que ceci n'entraîne une forte hausse des contaminations, il n'en est rien, ce qui semble prouver que nos administrés respectent bien les précautions qui s'imposent.

Leur incompréhension et la nôtre est d'autant plus grande face aux sanctions incessantes et d'une rigueur extrême qu'ils sont soudain amenés à subir.

Nous avons la chance d'habiter une vallée tranquille où la délinquance est quasi absente. Nos populations entretiennent de manière générale des rapports courtois avec la gendarmerie et nous ne pouvons que nous en féliciter. Il nous semble dans l'intérêt de tous que cette atmosphère perdure et qu'elle ne soit pas gâchée par une attitude par trop punitive, rigide et autoritaire, là où un peu de dialogue et un simple rappel à l'ordre suffirait.

Notre pays traverse une crise profonde et douloureuse. Le choc psychologique est difficile à vivre pour beaucoup, il ne nous semble pas nécessaire d'y ajouter une pression supplémentaire, appliquée de manière aveugle, qui risque fort de n'avoir d'autre effet que de creuser un fossé profond entre l'autorité que vous représentez et les citoyens que vous êtes supposés protéger et non agresser.

Nous espérons que vous aurez à cœur, tout comme nous, de préserver le calme et un esprit de coopération dans le territoire dont vous avez la charge, et que vous ferez en sorte de ramener ainsi la

confiance en une autorité juste, et acceptée par tous, plutôt qu'une opposition frontale et stérile qui risquerait de laisser des traces profondes dans les esprits.